

Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

## Synthèse du rapport d'objectifs du SRADDET

Juin 2022





# Le SRADDET Occitanie 2040, une vision d'aménagement partagée

Deux axes : rééquilibrage régional et nouveau modèle de développement

La région de l'accueil

Le défi de l'attractivité
Pour accueillir bien et durablement

La région des interdépendances

Le défi des coopérations
Pour renforcer les solidarités territoriales

Le défi du rayonnement
Pour un développement vertueux de tous les territoires



### Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement

Objectifs généraux	Favoriser le développement et la promotion sociale	Concilier développement et excellence environnementale	Devenir une Région à Energie Positive
	Objectif thématique 1.1	Objectif thématique 1.4	Objectif thématique 1.7
	Mobilités	Foncier	Consommation du bâti
	Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers	Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040	Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040
	Objectif thématique 1.2	Objectif thématique 1.5	Objectif thématique 1.8
	Services	Eau et risques	Consommation transports
Objectifs thématiques	Favoriser l'accès à des services de qualité	Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs	Baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d'ici 2040
	Objectif thématique 1.3	Objectif thématique 1.6	Objectif thématique 1.9
	Objectii tileillatique 1.3	Objectii thematique 1.0	Objectii tilelilatique 1.9
	Habitat	Santé	Production d'ENR
	Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale	Penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations	Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

Les objectifs thématiques « blancs » sont particulièrement concernés par l'axe du « rééquilibrage régional ».

Les objectifs thématiques « verts » sont particulièrement concernés par l'axe du « nouveau modèle de développement ».



### Objectif général Favoriser le développement et la promotion sociale

#### Objectif thématique 1.1

#### Mobilités

Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers

- Assurer l'équité territoriale, de façon que chacun, quelle que soit sa situation géographique ait accès à des services de mobilités qui répondent à ses besoins et à ses pratiques
- · Faciliter les modes innovants de transport collectifs
- Développer des modes de mobilité active
- Développer la coopération entre les autorités organisatrices pour assurer une continuité du service et la coordination des différents systèmes de mobilité
- Limiter la consommation énergétique finale liée aux transports (cf. objectif 1.8) et augmenter la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial (cf. objectif 3.7)

#### Objectif thématique 1.2

#### **Services**

Favoriser l'accès aux services de qualité

- Harmoniser et mutualiser l'offre de services entre les différents territoires en coopération avec les Départements porteurs des SDAASP.
- Favoriser la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de villages.
- Développer de nouveaux services dans les bourgs centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville : infrastructures numériques, services numériques, tiers lieux, immobilier collectif (hôtels d'entreprises, pépinières, etc.), équipements culturels et sportifs, services de santé, services aux étudiants...
- Assurer l'égalité territoriale dans l'accès à la formation et adapter l'offre de formation aux projets de territoires
- Prendre en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire (personnes handicapées et en perte d'autonomie, travailleurs saisonniers...)

#### Objectif thématique 1.3

#### Habitat

Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale

- Encourager une production plus importante de logements (notamment sociaux), en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant ainsi que le développement d'une offre de logement accessible en transports collectifs et associée à une offre de services
- Diversifier l'offre de logement pour répondre aux parcours de vie des habitants
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- Prendre en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat
- Prendre en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne
  - accompagner la mutation de stations balnéaires : rénovation énergétique, adaptation aux risques littoraux, densification dans les zones non exposées aux risques, transformation des « lits froids » pour une occupation tout au long de l'année
  - accompagner la mutation des stations : développement d'un tourisme quatre saisons, rénovation énergétique, lutte contre les « lits froids »



#### Concilier développement et excellence environnementale

#### Objectif thématique 1.4

#### **Foncier**

Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040

- Partager une culture de la sobriété foncière à l'échelle régionale et développer un urbanisme plus durable, intégrant les principes suivants :
  - o Réduire le rythme de consommation des sols
  - o Densifier et recycler le foncier en priorité
  - En cas d'extension urbaine, privilégier un développement en continuité du tissu urbain existant
  - Intégrer des principes et des techniques d'une urbanisation durable dans les projets d'aménagement
  - Encourager la renaturation des espaces artificialisés
- Préserver les productions agricoles d'Occitanie
  - Préserver, développer et valoriser le patrimoine agricole
  - o Maintenir et développer l'agriculture urbaine agroécologique
- Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés
- Faciliter la mise en oeuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser

#### Objectif thématique 1.5

#### Eau et risques

Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs

- Reconsidérer les principes d'aménagement et d'urbanisme en fonction des risques présents et à venir, par :
  - Un aménagement adapté (prise en compte des risques pour les nouvelles opérations, réduction de la vulnérabilité des espaces déjà urbanisés),
  - Le développement de la résilience des milieux (mesures d'adaptation et d'atténuation concernant l'ensemble des risques naturels)
  - o La diffusion d'une culture du risque
- Sécuriser les territoires face aux risques d'inondation par une approche globale du fonctionnement des cours d'eau, intégrant le rôle majeur que les milieux aquatiques peuvent notamment jouer en matière de stockage d'eau en période d'inondations
- Adapter l'accueil de population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages et mutualiser les recherches sur les nouvelles cultures, la réutilisation des eaux usées, l'innovation en matière d'économies d'eau

#### Objectif thématique 1.6

#### Santé

Penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations

- Encourager la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel (environnement sonore, pollution atmosphérique, prise en compte des sites pollués,...), en développant notamment les études d'impact en santé (EIS)
- Améliorer la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive
- Porter une attention particulière à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique



### Objectif général Devenir une Région à Energie Positive

#### Objectif thématique 1.7

### Consommation du bâti

Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040

- Poursuivre et intensifier l'effort de rénovation thermique des bâtiments, pour limiter au maximum les besoins de chauffage
- Tendre vers une généralisation des logements à énergie positive pour la construction neuve
- Limiter les besoins en climatisation dans les bâtiments tertiaires
- Réduire systématiquement les consommations énergétiques en sensibilisant les promoteurs et les usagers et en diffusant les bonnes pratiques d'usage raisonné de l'énergie
- Favoriser le déploiement de système de thalasso-thermie sur le littoral

#### Objectif thématique 1.8

### Consommation transports

Baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transport de personnes et de marchandises d'ici 2040

- **Réduire** la consommation d'énergie liée aux transports par :
  - La limitation des déplacements contraints par le développement des usages du numérique, des tiers lieux, du télétravail...
  - Une plus grande attractivité des systèmes de transports collectifs et leur promotion ainsi qu'un accroissement de leurs connexions et capacités
  - Le renforcement de la cohérence habitat/activités/réseaux de mobilité et l'organisation du « dernier kilomètre »
  - Le développement de l'usage du vélo et des modes actifs et l'amélioration de leur combinaison avec les transports publics
  - Des modes de motorisation plus éco-responsables (électrique, bioGNV...)

#### Volet littoral et mer :

- Un littoral moins soumis à l'automobilité par le développement de solutions saisonnières, adaptées aux mobilités touristiques
- Le développement de l'intermodalité fluviale et ferroviaire des ports de commerce

#### Objectif thématique 1.9

#### **Production d'ENR**

Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

- Développer de nouveaux modèles de production énergétique coproduits avec les habitants/citoyens
- Consolider la filière ENR en soutenant les projets industriels et en adaptant les formations professionnelles
- Encourager les territoires à développer les potentiels de production d'énergies renouvelables, notamment via leur PCAET, sur terre et en mer, en priorisant l'installation sur les toitures, les espaces artificialisés et dégradés, en développant les solidarités entre les territoires et dans le respect des continuités écologiques
- Volet montagne et ruralité : développer des projets énergétiques d'intérêt territorial
- Volet littoral et mer : favoriser l'installation en mer de fermes commerciales d'éoliennes flottantes (objectif 2030 : 800 MW)



### Le défi des coopérations

### pour renforcer les solidarités territoriales

Objectifs généraux	Construire une région équilibrée pour ses territoires	Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales	Partager et gérer durablement les ressources
	Objectif thématique 2.1	Objectif thématique 2.4	Objectif thématique 2.7
	Métropoles	Offre territoriale	Biodiversité
	Des métropoles efficaces et durables	Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures	Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette de biodiversité
	Objectif thématique 2.2	Objectif thématique 2.5	Objectif thématique 2.8
Objectifs	Territoires d'équilibre / centralités	Complémentarité	Milieux aquatiques
Objectifs thématiques		Complémentarité Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains	Milieux aquatiques  Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides
•	<b>centralités</b> Développer les nouvelles	Inciter aux coopérations entre territoires et avec les	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides
•	<b>centralités</b> Développer les nouvelles	Inciter aux coopérations entre territoires et avec les	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones
•	<b>centralités</b> Développer les nouvelles attractivités	Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides
•	centralités  Développer les nouvelles attractivités  Objectif thématique 2.3	Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains  Objectif thématique 2.6  Economie rurale et de	Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides Objectif thématique 2.9

Les objectifs thématiques « blancs » sont particulièrement concernés par l'axe du « rééquilibrage régional ».

Les objectifs thématiques « verts » sont particulièrement concernés par l'axe du « nouveau modèle de développement ».



### Objectif général Construire une région équilibrée pour ses territoires

#### Objectif thématique 2.1

#### Métropoles

Des métropoles efficaces et durables

- Limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles par :
  - La coordination des politiques d'accueil, de programmation foncière et de production de logements.
  - L'amélioration de l'équilibre population / emploi de façon à freiner les tendances à la spécialisation des territoires et à limiter les déplacements pendulaires,
  - o La mise en place de systèmes performants de mobilité,

À l'échelle des aires métropolitaines

#### Objectif thématique 2.2

### Territoires d'équilibre / centralités

Développer les nouvelles attractivités

- Promouvoir un maillage en territoires d'équilibres et de centralités locales (définies par la planification locale):
  - Dans les espaces métropolitains, organiser la complémentarité des territoires autour des fonctions métropolitaines
  - Dans l'espace pyrénéen, porter une attention particulière aux villes de piémont, pour conforter l'attractivité de leurs cœurs de ville, intégrer au mieux ces villes à l'activité touristique montagnarde et favoriser leur reconversion
  - Dans l'espace du massif central, faire vivre le réseau des villes petites et moyennes en complémentarité, de façon à organiser une offre de qualité
  - Partout dans les espaces ruraux, maintenir les services et commerces de proximité, et organiser des systèmes de mobilité et de communication
- Renforcer l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, et dans les bourgs centres :
  - o Réorienter les activités et les emplois vers les lieux de vie des habitants
  - o Organiser les partenariats entre les différents territoires

#### Objectif thématique 2.3

#### Coopérations

Renforcer les synergies territoriales

- Développer les liens entre territoires, particulièrement dans les domaines :
  - De l'enseignement supérieur / recherche (développement des Villes universitaires d'équilibre) et de la formation
  - o **Du tourisme** (mise en réseau des Grands Sites Occitanie)
  - o **De la culture** (réseaux culturels)
  - De l'agriculture et de l'alimentation (projets alimentaires territoriaux)
  - De la biodiversité (continuités écologiques régionales), de la gestion des espaces naturels (protection des milieux)
  - o **De la gestion du littoral** (trait de côte, littoral-rétrolittoral...)
  - o De la gestion des ressources naturelles (notamment l'eau)
- Favoriser les échanges par l'amélioration de l'offre de mobilité au sein des espaces de dialogue et entre eux : développer l'intermodalité, adapter les solutions de mobilités aux spécificités territoriales, renforcer la coordination entre les acteurs (notamment par la mise en cohérence des PDU limitrophes)



#### Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales

#### Objectif thématique 2.4

#### Offre territoriale

Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures

#### Garantir le désenclavement des territoires par :

- L'accès aux infrastructures et services de mobilités
- L'achèvement de la couverture numérique
- o Le développement des tiers lieux et du télétravail

#### Assurer le maintien d'un socle de services de proximité :

- par l'appui aux initiatives de mutualisations (notamment en matière de santé), de services partagés
- par le soutien des multiservices et des commerces existants, par le développement des services et commerces ambulants, par l'intégration de la logistique des derniers kilomètres et par la limitation des extensions de zones commerciales en périphérie
- o par le développement d'une offre culturelle de qualité

#### • Prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes et des saisonniers :

- o par des actions ciblées pour la jeunesse
- par le développement d'une offre d'habitat multiusages répondant aux besoins des saisonniers
- Valoriser les filières économiques spécifiques aux territoires ruraux et de montagne en leur apportant un soutien pour des investissements structurants

#### · Porter une attention particulière aux enjeux spécifiques des territoires de montagne :

- o nouveaux modèles de développement des stations, des villes et des villages,
- o nouvelles filières agricoles, circuits courts et outils de transformation,
- o utilisation partagée conciliant l'ensemble des pratiques
- o plan énergie spécifique

#### Objectif thématique 2.5

#### Complémentarité

Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains

#### • Développer les coopérations avec les espaces métropolitains :

- autour des fonctions supérieures : enseignement supérieur, santé, culture...
- en matière de développement économique et de recherche : renforcement des liens productifs et d'innovation
- dans les domaines de l'alimentation, des ressources naturelles (et en particulier de l'eau), de l'énergie et des matériaux
- Développer les coopérations au sein des massifs et intermassifs en s'appuyant sur les différentes instances dédiées (Parlement de la Montagne, Comités de Massifs, Communauté de Travail des Pyrénées)

#### Objectif thématique 2.6

### Economie rurale et de montagne

Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

#### Assurer la mutation des stations de montagne vers le tourisme « quatre saisons » :

- o Dans le respect de l'environnement
- o Par le soutien aux projets et aux produits touristiques innovants
- Par l'adaptation des formations (ouvrant notamment sur des « biqualifications »)
- o Par la requalification urbaine et paysagère des stations
- o En favorisant le développement de flux touristiques
- Développer l'offre touristique et l'inscrire dans le réseau des Grands Sites Occitanie (développement et modernisation de l'offre d'équipements, valorisation des sites emblématiques et des sites patrimoniaux...)
- Maintenir et valoriser les savoirs-faires traditionnels dans les domaines agricoles, de la forêt, de l'artisanat, du bâtiment et plus globalement dans l'ensemble des TPE et PME
- Inscrire les territoires de faible densité dans la transition énergétique et climatique (rénovation énergétique, développement des ENR...)
- Construire des écosystèmes innovants adaptés aux faibles densités pour faciliter aux entreprises l'accès aux ressources (formation/qualification, ingénierie, aides à l'innovation)



### Objectif général Partager et gérer durablement les ressources

#### Objectif thématique 2.7

#### **Biodiversité**

Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité

- Mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale biodiversité
- Atteindre l'absence de perte de fonctions écologiques des écosystèmes en préservant et restaurant les continuités écologiques régionales (en cohérence avec les objectifs fixés par sous-trames)
- Intégrer la trame noire à l'objectif de préservation de la biodiversité (prendre en compte l'impact de l'éclairage artificiel nocturne)
- Préserver des sols vivants par des pratiques agricoles et forestières durables, par la désartificialisation ou la renaturation des espaces
- Volet littoral et mer : préserver le littoral et le milieu marin notamment par une attention particulière aux continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, une limitation de l'artificialisation, la renaturation et l'anticipation des phénomènes liés au changement climatique

#### Objectif thématique 2.8

#### Milieux aquatiques

Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

- Promouvoir un développement urbain soucieux de préserver les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés
- Développer la connaissance de ces milieux et sensibiliser les citoyens à leur protection
- Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture
- Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens, dont notamment les produits phytosanitaires
- Assurer une coordination entre les différents acteurs régionaux et développer le dialogue au sein d'instances de gouvernance (amont/aval des cours d'eau, solidarité inter et intra bassin...)
- Renforcer l'articulation des gestion des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes pour maintenir les continuités écologiques

#### Objectif thématique 2.9

#### **Déchets**

Du déchet à la ressource à horizon 2040 : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

- Réduire la production de déchets avant d'optimiser leur gestion et leur valorisation :
  - En matière de prévention: limitation des flux entrants, diminution des déchets ménagers et assimilés (DMA) de 13 % entre 2010 et 2025, puis de -16 % en 2031, stabilisation au niveau de 2015 des quantités produites de déchets d'activités économiques, de déchets inertes issus du BTP et de déchets dangereux
  - En matière de valorisation: augmentation de la valorisation des DMA pour atteindre 57% à l'horizon 2031 (contre 38% aujourd'hui), valorisation sous forme matière des inertes du BTP pour atteindre 80% dès 2025 (contre 66 % actuellement)
- Privilégier la valorisation énergétique à l'élimination
- Réduire la nocivité des déchets en améliorant le tri et en limitant le stockage des déchets dangereux (production industrielle)
- Proposer une solution de traitement des biodéchets adaptée à chaque territoire
- Lutter contre les pratiques et les installations illégales
- Diviser par deux les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010
- · Améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques
- Volet littoral et mer : favoriser la création de filières de valorisation de déchets dans les ports de pêche et de plaisance et faire de la lutte contre la pollution par les macrodéchets plastiques une priorité



### Le défi du rayonnement

pour un développement vertueux de tous les territoires

Objectifs généraux	Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires	Faire de l'espace méditerranéen un modèle de développement vertueux	Faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique
Objectifs thématiques	Objectif thématique 3.1	Objectif thématique 3.4	Objectif thématique 3.7
	Grandes infrastructures Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur	Ouverture méditerranéenne Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la région Occitanie	Logistique  Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique
	Objectif thématique 3.2	Objectif thématique 3.5	Objectif thématique 3.8
	<b>Métropoles</b> Consolider les moteurs métropolitains	Economie bleue  Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité	Economie durable  Accompagner l'économie régionale dans la transition écologique et climatique
	Objectif thématique 3.3	Objectif thématique 3.6	Objectif thématique 3.9
	Développement	Résilience	Biens communs
	Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales	Faire du littoral une vitrine de la résilience	Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région

Les objectifs thématiques « blancs » sont particulièrement concernés par l'axe du « rééquilibrage régional ».

Les objectifs thématiques « verts » sont particulièrement concernés par l'axe du « nouveau modèle de développement ».



#### Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires

#### Objectif thématique 3.1

### Grandes infrastructures

Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur

- Doter la Région d'un système ferroviaire performant en continuité des réseaux nationaux existants par : une armature et un réseau ferroviaire à haute performance (Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest et Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan), le maintien et l'amélioration des trains d'équilibre du territoire, des portes d'entrées de la région assurant l'articulation entre les grands itinéraires (gares LGV, aéroports, ports) et les mobilités quotidiennes, des étoiles ferroviaires régionales efficaces
- Mettre en œuvre une stratégie aéroportuaire pour rationnaliser et équilibrer l'offre régionale :
  - Une stratégie structurée autour de 3 dimensions : rééquilibrage des 2 métropoles ; rapprochement de trois plates-formes régionales existantes (Perpignan, Carcassonne, Tarbes-Lourdes) ; soutien aux aéroports d'équilibre
  - o Développer les connexions européennes et internationales
- Favoriser l'ouverture du territoire régional vers la Méditerranée par :
  - L'affirmation de la vocation maritime de la Région à travers le développement des activités portuaires (cf. objectif 3.5)
  - Le développement de projets de coopération avec les ports français et les autres ports méditerranéens

#### Objectif thématique 3.2

#### Métropoles

Consolider les moteurs métropolitains

- Renforcer les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international des deux métropoles :
  - Conforter le positionnement européen et international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
  - Renforcer la promotion et l'attractivité économique et touristique des métropoles au niveau mondial
  - Développer des relations européennes et les coopérations internationales
  - Optimiser l'offre foncière et immobilière pour faciliter l'accueil d'activités et assurer une plus grande équité dans la localisation des emplois
- Développer le dialogue intermétropolitain autour :
  - o De la différenciation des politiques de développement économique
  - Du renforcement des systèmes de mobilité entre les deux métropoles
  - o Du soutien aux grands équipements métropolitains

#### Objectif thématique 3.3

#### Développement

Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales

- Diversifier les modèles de développement afin que tous les territoires participent du rayonnement régional en fonction de leurs capacités et de leurs ressources
- Valoriser les ressources touristiques des territoires par de nouvelles pratiques touristiques (cyclotourisme, écotourisme, croisière, itinérance...), la prise en compte du « virage du numérique », et l'accompagnement des Grands Sites Occitanie pour qu'ils deviennent des « smart destinations »
- Raccrocher les territoires à la dynamique Jeux Olympiques et Paralympiques
  Paris 2024
- Stimuler le rayonnement culturel des territoires en créant un réseau des sites Unesco, en développant un tourisme culturel d'excellence, en renforçant les liens avec les partenaires internationaux et en renforçant le soutien aux filières
- Encourager les relations de proximité interrégionales par :
  - Des mobilités interrégionales facilitées (LGV, maintien des services ferroviaires Intercités, Réseau routier d'intérêt régional...)
  - Des coopérations renforcées avec les régions françaises limitrophes (PACA, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes)
  - Des coopérations transfrontalières avec la Catalogne, l'Aragon et l'Andorre, notamment en renforçant l'attractivité de Perpignan Méditerranée Métropole, troisième pôle urbain régional
  - O Des coopérations au niveau européen et international



#### Faire de l'espace méditerranéen un exemple de développement vertueux

#### Objectif thématique 3.4

#### Ouverture méditerranéenne

Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la région Occitanie

- · Faire de l'Occitanie le pivot du dialogue méditerranéen
- Développer une ambition européenne et mondiale pour l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée en mettant en œuvre la feuille de route « Pour une Eurorégion créative, durable et solidaire à l'horizon 2020 »

#### Objectif thématique 3.5

#### **Economie bleue**

Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité  Affirmer la vocation maritime de la Région à travers le développement des activités portuaires durables (développement d'une offre logistique d'intérêt européen, spécialisation relative des ports, poursuite des travaux de connexion du Canal du Midi, développement du label « port propre »)

#### Stimuler l'économie bleue:

- Maintenir et préserver des activités traditionnelles agricoles et halieutiques compétitives et adaptées aux objectifs de transition écologique et climatique;
- Développer une aquaculture durable
- Développer le potentiel en matière d'innovation
- Structurer une filière d'éolien offshore flottant

#### Développer un tourisme durable entre terre et mer :

- Adapter les stations littorales aux mutations du climat (aménagements raisonnés, requalification, mobilités douces...), aux nouvelles consommations touristiques (montée en gamme, spécialisation des ports de plaisance...) et aux nouveaux besoins (logements permanents et étudiants...)
- Assurer une organisation durable de la plaisance et des autres activités nautiques et de loisirs pour limiter leur impact sur les milieux littoraux et marins
- Construire et valoriser des produits touristiques fondés sur la complémentarité des territoires littoraux/rétrolittoraux
- Promouvoir un développement durable du Canal du Midi

#### Objectif thématique 3.6

#### Résilience

Faire du littoral une vitrine de la résilience

- Prendre en compte l'érosion du trait de côte dans l'aménagement du littoral, notamment en développant des stratégies de recomposition spatiale: amélioration de la connaissance, élaboration d'une gestion du trait de côte privilégiant des méthodes « douces », si nécessaire stratégies de relocalisation des populations et activités, restitution à la nature des espaces exposés aux risques, expérimentation de formes de constructions nouvelles résilientes et/ou temporaires
- Réduire l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral en privilégiant la densification des espaces urbanisés
- Diminuer l'impact écologique des activités humaines et adapter les usages du littoral, par : l'expérimentation d'occupations temporaires pour les activités, le développement des modes doux, la sobriété énergétique des constructions, la restauration des milieux naturels, le développement d'une politique globale de l'eau, la réduction de l'impact environnemental des activités balnéaires, nautiques et portuaires...
- Favoriser les coopérations territoriales à diverses échelles pour une meilleure gestion intégrée du littoral et de la mer



#### Faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique

#### Objectif thématique 3.7

#### Logistique

Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique

- Développer une offre logistique d'intérêt européen autour des ports régionaux et de leurs dessertes multimodales (ferroviaire, fluviale, maritime et routière)
- Développer le fret ferroviaire
- Développer le potentiel des canaux (Canal des deux-mers, canal du Rhône à Sète)

#### Objectif thématique 3.8

#### **Economie durable**

Accompagner l'économie régionale dans la transition écologique et climatique

- Soutenir la transition agro-environnementale dans les secteurs clés (agriculture, élevage, viticulture, forêt) en encourageant la limitation de l'usage des pesticides, l'usage raisonné de l'irrigation, le développement de pratiques agroécologiques et d'une agriculture durable
- Accompagner l'adaptation des activités touristiques au changement climatique (mutation des stations littorales et de montagne, développement du tourisme 4 saisons, adaptation des offres de formation...)
- Favoriser le déploiement de technologies et de modes de fabrication innovants et écologiques (rapprochement entre centre de recherche et entreprises, création de zones d'écologie industrielle...)
- Faire de l'Occitanie une région de pointe dans la transition énergétique et écologique via un développement économique qui préserve les ressources naturelles (stratégie Région à Energie Positive, Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, stratégie H2O 2030)

#### Objectif thématique 3.9

#### **Biens communs**

Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région

- En matière d'agriculture, d'alimentation et de forêt :
  - Une protection des ressources naturelles (sols vivants, agroécologie, outils collectifs de transformation, projets agricoles territoriaux)
  - Un développement de l'agriculture biologique (gouvernance régionale, formation, recherche et innovation, soutien aux entreprises, structuration de filières)
- En matière de gestion de la ressource en eau :
  - L'engagement des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau visant la préservation et l'amélioration de la qualité des ressources et milieux, la poursuite des travaux de modernisation des réseaux pour améliorer leur efficience et économiser l'eau, et la réduction des conflits d'usage, en mettant en adéquation, dans l'espace et dans le temps, les ressources et les demandes
  - · L'élaboration de projets de territoires adoptant une approche multiusages
- En matière de qualité de l'air :
  - Une action coordonnée en mobilisant tous les leviers de la stratégie Région à Energie Positive (mobilités propres, mobilités actives, alternatives à l'autosolisme, optimisation de la logistique urbaine, consommation alimentaire locale...)
  - Sur le littoral, encourager les ports de la région à mettre en place des actions de protection de la qualité de l'air
- En matière de paysage et patrimoine culturel : protéger, préserver et mettre en valeur



